

➤ "Il faut des mesures chocs!"

Soucieux de la pérennité des PME-PMI, le candidat à l'élection présidentielle se déclare favorable à une exonération des droits de succession, notamment pour les chefs d'entreprise, et propose des mesures d'encouragement à la reprise.

➤ **Entretien : Hugues Boulet**

Repreneur - *En 1993, alors ministre en charge des PME-PMI, vous teniez un discours sur la transmission d'entreprise considéré comme pertinent par la plupart des experts et des professionnels. La grande réforme que vous aviez alors proposée sur cette question n'a pourtant jamais vu le jour. Pourquoi ?*

Alain Madelin - Quand j'étais ministre des entreprises, j'avais fait de la transmission un thème prioritaire et considérais qu'il fallait mettre en oeuvre d'urgence une réforme d'envergure. Dans les réformes que j'ai moi-même engagées – telle la loi sur l'entreprise individuelle – ou que j'ai impulsées à l'époque, on trouve un certain nombre de dispositions comme l'allègement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ou encore des mesures de financement et de développement de l'entreprise également applicables à la reprise.

Mais la question des droits de succession relève en réalité du Premier ministre et du ministre des Finances. C'est pourquoi, en 1995, en tant que ministre de l'Economie, j'avais annoncé publiquement une réforme ambitieuse de la transmission d'entreprise que je voulais voir inscrite dans la loi de finances pour 1996. Mais, vous le

savez, un désaccord plus global avec le Premier ministre de l'époque (NDLR : Alain Juppé) m'a conduit à quitter le gouvernement.

Réforme avortée

Repreneur - *Cette grande réforme sur la transmission d'entreprise approuvée dans ses grandes lignes par le candidat Chirac pendant sa campagne présidentielle de 1995 aurait pu être initiée entre 1995 et 1997 par son gouvernement. A votre avis, pourquoi cela*

n'a-t-il pas été fait ?

AM - Excellente question ! Je vous laisse le soin de la lui poser. Cela n'a d'ailleurs pas été la seule réforme oubliée. Tout ce temps perdu, hélas, ne se rattrape pas. Et je suis inquiet de voir à quel point, aujourd'hui, le fossé se creuse entre, d'un côté, le formidable appétit d'entreprise, le bouillonnement,

l'inventivité, la créativité des Français, et de l'autre, toute une série d'obstacles qui rend de plus en plus difficile toute activité entrepreneuriale.

Beaucoup d'entreprises moyennes et patrimoniales sont vendues à des groupes étrangers qui, en réalité, veulent racheter le marché, la marque, les procédés et, quelques temps plus tard, délocalisent la production. Dans le même temps, toutes les petites entreprises indépendantes, artisanales, commer-

"En tant que ministre de l'Economie, j'avais annoncé publiquement une réforme ambitieuse de la transmission d'entreprise."

ciales qui font l'aménagement du territoire ont une vitalité bridée, en comparaison de nos partenaires européens.

Cette situation, profondément dommageable pour la croissance et l'emploi, s'explique en partie du fait que la France – même si quelques améliorations ont été apportées ça et là – ne s'est toujours pas attaquée avec énergie au problème des transmissions d'entreprises.

L'échec de la transmission constitue la deuxième cause des faillites en France. Elle a des conséquences désastreuses pour notre économie, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou de l'appauvrissement du tissu économique local. Au surplus, le vieillissement de la population implique que nous sachions donner un sang neuf à notre tissu entrepreneurial. Je crois à l'entreprise familiale et patrimoniale. Elle ne constitue pas une survivance archaïque du passé destinée à disparaître, mais bien au contraire une forme d'activité précieuse pour l'avenir. La décourager en France serait une erreur.

La vitalité et le dynamisme économique ne passent pas seulement par la création d'entreprises nouvelles, ils passent aussi par la sauvegarde, le développement ou la reconversion d'entreprises anciennes. La transmission de l'entreprise constitue un enjeu vital pour notre économie.

Repreneur - En tant que candidat à l'élection présidentielle, quelles sont vos propositions sur la transmission à titre gratuit ?

AM - D'un point de vue plus général, j'entends favoriser l'accès des Français à la propriété, sous toutes ses formes : la propriété du logement, la propriété partagée des entreprises au travers de l'actionnariat populaire et des fonds de pension, la propriété de son entreprise.



“J'entends favoriser l'accès des Français à la propriété sous toutes ses formes, logement, entreprise, actionnariat populaire.”

C'est la raison pour laquelle je propose l'exonération des droits de succession. Cette exonération, qui sera bien entendu plafonnée, concernera 95 % des entreprises, notamment des PME-PMI. D'un point de vue fiscal, je suis partisan de taxer la dépense et la consommation des Français plutôt que de taxer la propriété, et particulièrement la propriété utile, notamment celle d'une entreprise.

Il y a quelques années, je considérais qu'il fallait seulement aménager le coût fiscal afin de nous donner la transmission la plus favorisée en Europe. Mais globalement aujourd'hui, après avoir longtemps réfléchi, je pense que, compte-tenu du retard pris par la France, nous avons besoin d'une mesure choc, susceptible de restaurer la confiance. D'où ma proposition d'exonération.

Pacte sur succession future

Repreneur - Est-il politiquement possible, aujourd'hui, de supprimer les droits de succession sur les entreprises, y compris les plus importantes ? Les Français y sont-ils prêts ?

AM - L'exonération des droits de succession peut être acceptée dès lors qu'elle s'inscrit dans un projet global qui consiste à vouloir rendre tous les Français propriétaires, quelles que soient les catégories sociales : le salarié modeste qui va se constituer un capital au travers de fonds de pension, l'habitant oublié d'une cité ghetto qui va pouvoir accéder à la propriété de son logement social...

C'est au surplus une mesure de solidarité nationale et d'aménagement du territoire. La propriété d'une entreprise est certainement un élément de patrimoine, mais c'est un



“Beaucoup d’entreprises sont vendues à des groupes étrangers qui veulent racheter le marché, la marque, les procédés et, quelques temps plus tard, délocalisent la production.”

patrimoine qui profite à toute la société, car l’entreprise est le moteur de la création de richesses et d’emplois. Il faut donc aider les chefs d’entreprise à préserver ce patrimoine. Il me paraît nécessaire d’assurer la pérennité et la transmission des efforts de toute une famille pour la génération suivante.

D’une façon plus générale, il faut élargir cette exonération à l’ensemble des droits de succession, alléger la fiscalité des petits propriétaires, faciliter, encourager, diffuser les propriétés, parce que je crois qu’il est juste de permettre d’épargner et de transmettre à ses enfants le fruit du travail de toute une vie.

Au-delà du plafond de l’exonération, je propose que l’on aligne le taux de transmission par donation et par héritage sur le taux le plus bas, quel que soit le bénéficiaire.

future. Il faut le légaliser car il constitue un espace de liberté.

Repreneur - En tant que candidat à l’élection présidentielle, quelles sont vos propositions sur la question de la transmission à titre onéreux ?

AM - Tout d’abord, permettre une déduction des intérêts d’emprunt lorsque l’acquisition porte sur des titres sociaux, comme c’est le cas aujourd’hui pour l’entreprise individuelle.

Ensuite, étendre le dispositif d’exonération fiscale forte, que j’avais moi-même inclus dans la loi de 1994 sur l’entreprise individuelle, qui permet – comme c’est le cas aux Etats-Unis avec les business-angels – d’investir directement ou indirectement aux

Une transmission réussie est une transmission bien préparée. La donation-partage constitue souvent le moyen privilégié pour le chef d’entreprise d’organiser sa succession et notamment de répartir le pouvoir. Afin d’inciter les chefs d’entreprise à préparer la transmission de leur affaire, il serait bon d’étendre aux titres de société, conférant le contrôle d’une société, le champ d’application de la donation-partage faite à un tiers. Enfin, tout le monde reconnaît que nous avons un vieux problème dans le droit positif français qu’il faudra bien résoudre un jour, je veux parler du pacte sur succession

moyens de fonds communs d’épargne de proximité dans la création, mais aussi dans la reprise d’une activité.

Salariés repreneurs

Repreneur - Faut-il à nouveau réformer la RES (reprise de l’entreprise par les salariés), devenue inapplicable au fil des réformes ?

AM - La reprise d’entreprise par un ou plusieurs salariés doit être bien sûr encouragée. Nous aurions intérêt à assouplir le dispositif actuel de façon à ce qu’il ne condamne pas l’entreprise, ainsi reprise, à être une coopérative.

Repreneur - La réforme des tribunaux de commerce est de nouveau menacée par une grève des juges consulaires. Ceux-ci demandent à ce que les lois de 1984 et 1985 sur les procédures collectives soient réformées avant toute modification de leur statut. Etes-vous favorable à cette réforme ?

AM - Je suis très attaché à la justice consulaire. Je rappelle que la justice des tribunaux de commerce a une tradition de près d’un demi-millénaire. C’est Montesquieu qui disait qu’on ne doit toucher à de telles traditions qu’avec des « mains tremblantes »... Il y a eu, c’est vrai,

ici et là des excès ; mais nous avons connu, de la même façon, des excès de la fonction présidentielle sous François Mitterrand, on n’a pas pour autant supprimé la fonction présidentielle !

Si la réforme des tribunaux de commerce est souhaitable, on ne peut réformer de façon autoritaire et contre les acteurs concernés. A l’expérience professionnelle, qui constitue le fondement même de l’institution consulaire, il faut trouver, me semble-t-il, les moyens d’ajouter une

“Il faut assurer la transmission des efforts de toute une famille pour la génération suivante.”

